



Cahier des charges / Appel à propositions du 29 Juin 2018

POEC des Métiers du numérique

Au service du e-commerce et du webmarketing



Sommaire

I Présentation du FORCO et de l'OPCALIM.....	3
A. OPCALIM.....	3
B. FORCO	4
II Présentation de la POEC.....	5
A. Objectifs	5
B. Caractéristiques et mise en place	5
C. Statut et rémunération des bénéficiaires	6
D. Embauche à l'issue du contrat	6
E. Financement	6
III. Le contexte et les enjeux.....	6
IV. Description de la prestation attendue	8
A. Eléments de contexte et objectifs généraux	8
B. Le contenu de la prestation de formation.....	8
C. Le contenu de l'offre du prestataire	9
D. L'identification des stagiaires.....	10
E. La prise en compte de l'égalité Homme Femme	10
F. Evaluation de l'action	10
G. Les suites et sorties vers l'emploi	10
H. Offre financière.....	10
V. OBLIGATIONS LIEES A LA MOBILISATION DE FINANCEMENTS ET SUIVI ADMINISTRATIF.....	11
VI. Procédure de l'appel à propositions	12
A. Conditions d'envoi des offres et date limite de réception	12
B. Sélection du prestataire.....	12
C. Contractualisation	13

I Présentation du FORCO et de l'OPCALIM

A. OPCALIM

OPCALIM, créé par les organisations professionnelles relevant de 29 Conventions Collectives, est un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) agréé par le Ministère du travail.

OPCALIM rassemble toutes les entreprises des branches de l'Industrie Alimentaire, de la Coopération Agricole et de l'Alimentation en détail, pour répondre à leurs enjeux Emploi-Formation et aux priorités de l'Etat.

Les agréments portent sur l'ensemble des dispositifs de formation des branches de l'Industrie Alimentaire, de la Coopération Agricole et de l'Alimentation en détail (à l'exception du Congé Individuel de Formation des branches de l'Industrie Alimentaire et de l'Alimentation en Détail gérées par le FONGECIF).

La réforme des OPCA transformée en réelle opportunité pour son secteur, permet à OPCALIM de renforcer :

- Le service de proximité aux TPE/PME
- La sécurisation des parcours/trajectoires professionnels
- L'accès à la formation (bénéficiaires et cibles prioritaires)
- La lisibilité et l'attractivité du secteur : un réseau unique, une offre de services harmonisée.

OPCALIM a pour principales missions de :

- Collecter, mutualiser et gérer toutes contributions au titre de la formation des entreprises de son champ de compétence ;
- Informer les entreprises et leurs salariés sur les dispositifs de formation professionnelle et les accompagner ainsi que les branches dans l'analyse de leurs besoins en formation ;
- Contribuer à identifier les compétences et les qualifications au sein au regard de leurs stratégies ;
- Développer la formation en alternance notamment les contrats de professionnalisation ;
- Prendre en charge les dépenses des entreprises ou des salariés au titre de la formation professionnelle continue, de fonctionnement des CFA, de fonctionnement des observatoires prospectifs des métiers et des qualifications etc;
- Coordonner, adapter et développer des réponses aux besoins de formation des entreprises et des salariés, branches et interbranches ;
- Assurer, au bénéfice de l'ensemble des entreprises, notamment en milieu agricole et rural, un service de proximité ;
- Conclure des partenariats de nature à développer la formation et les compétences des salariés, futurs salariés ou demandeurs d'emploi (Etat, collectivités territoriales, Pôle emploi, FPSPP etc.).

OPCALIM en quelques chiffres :

- **29 conventions collectives** du champ des industries alimentaires et de la coopération agricole et de l'alimentation en détail,
- **47 900 entreprises adhérentes**,

OPCALIM / FORCO / Cahier des charges – Appel à proposition Métiers du Numérique du 29/06/2018

- 609 000 salariés couverts.

B. FORCO

OPCA des entreprises du Commerce et de la Distribution, le Forco est l'organisme agréé par l'Etat pour collecter les fonds de la formation des entreprises des branches professionnelles ayant désigné le Forco pour être leur partenaire emploi-formation.

Avec plus de **42 000 entreprises** dont 80% de TPE, les branches adhérentes du Forco comptent plus **d'1 million de salariés**.

Le Forco accompagne la performance des entreprises et contribue à l'évolution professionnelle des individus, en facilitant l'accès à la formation et le développement des compétences :

- **Informier et conseiller** les entreprises et leurs salariés sur les dispositifs et les outils de la formation continue.
- **Accompagner et outiller** les entreprises dans la définition et la mise en œuvre de leurs projets de formation.
- **Orienter et optimiser** l'investissement formation des entreprises en articulant les dispositifs et en mobilisant des financements (Europe, Etat, Régions, Pôle Emploi, Agefiph).
- **Anticiper et analyser** les facteurs d'évolution des métiers et des compétences dans les différents secteurs du Commerce et de la Distribution.
- **Faciliter et simplifier** l'accès des entreprises et des salariés à une offre de formation diversifiée, innovante et de qualité.

Le Forco met en œuvre des dispositifs qui visent à faciliter l'intégration des jeunes et l'insertion des publics fragilisés, notamment :

- Formations en alternance: contrat de professionnalisation et d'apprentissage.
- POE (Préparation opérationnelle à l'emploi) individuelle ou collective.

L'Observatoire prospectif du Commerce conduit des études, développe des outils pour les branches professionnelles et met à disposition des informations et des ressources sur l'emploi et la formation.

- **Réaliser** un état des lieux socioéconomique des différents secteurs d'activités du Commerce et de la Distribution.
- **Assurer** une veille sur l'évolution des métiers, des qualifications et **détecter** les métiers en tension ou émergents.
- **Adapter** l'offre de formation et **faire évoluer** l'offre de certification en fonction des besoins des branches et des entreprises.
- **Aider** les salariés à **s'orienter** et à construire leur parcours professionnel dans les métiers du Commerce et de la Distribution.

Depuis le 1er janvier 2016, le Forco est également habilité à collecter la taxe d'apprentissage pour le compte de ses branches adhérentes. Le Forco est administré par un Conseil d'administration, composé des représentants des employeurs et des salariés du Commerce et de la Distribution, qui définit et contrôle la mise en œuvre de la politique emploi-formation de l'OPCA.

Treize branches professionnelles du Commerce et de la Distribution font confiance au Forco, qui dispose de **13 implantations régionales afin d'assurer son service de proximité** auprès des entreprises :

- Bricolage
- Commerce à distance
- Commerce à prédominance alimentaire (détail et gros)
- Commerce de détail de l'horlogerie-bijouterie
- Commerce des articles de sport et équipements de loisirs
- Commerce succursaliste de la chaussure
- Commerce succursaliste de l'habillement
- Commerces de Détail Non Alimentaires
- Grands magasins et Magasins populaires
- Horlogerie commerce de gros
- Import-Export
- Optique-lunetterie de détail
- Professions de la photographie

II Présentation de la POEC

A. Objectifs

La POEC est une formation mise en place à l'initiative de branches ou d'un ou plusieurs OPCA, en lien avec Pôle emploi, pour répondre à des besoins en recrutement des employeurs, identifiés par ces branches ou ces OPCA.

Elle vise l'accès rapide à un emploi durable, sans être soumise à l'obligation de dépôt d'une offre d'emploi préalable à sa mise en œuvre.

Elle peut concerner des actions de découverte des métiers d'un secteur ou le renforcement des savoirs de base et compétences sociales nécessaires à l'intégration en emploi ou dans un parcours de formation qualifiant.

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, indemnisés ou non, sont éligibles à la POEC.

B. Caractéristiques et mise en place

Dans le cadre du Programme d'Investissement dans les Compétences, la durée maximale de cette POEC est portée à 800 h maximum pour les formations aux métiers du numérique, à destination des demandeurs d'emploi de niveau infra IV à l'entrée en formation. Cet appel à projet est ouvert aux demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés.

La formation est mise en place dans le cadre d'un appel à projets lancé par les OPCA concernés, et d'une convention cadre signée entre les OPCA et Pôle emploi.

Elle se déroule dans tout organisme de formation continue retenu par les OPCA au terme de cet appel à projets.

Après validation de la part de Pôle Emploi national pour mettre en place cette action, les OPCA informent la direction régionale de Pôle emploi de ce projet. Un protocole opérationnel conclu entre eux définit les procédures de mise en œuvre, les actions de formation et les modalités de collaboration au niveau local.

L'entrée en formation s'effectue sur prescription de Pôle emploi, sur la base des informations transmises par les OPCA.

A l'issue de la formation, les OPCA communiquent à Pôle emploi le bilan de la formation et la liste des placements réalisés en fin de formation et 6 mois après la fin.

C. Statut et rémunération des bénéficiaires

Les bénéficiaires ont le statut de stagiaire de la formation professionnelle durant leur formation, avec la protection sociale liée à ce statut.

Ils sont indemnisés par Pôle emploi, selon leur situation à l'entrée en formation.

L'aide à la mobilité de Pôle emploi peut leur être accordée sous condition, pour couvrir les frais annexes (déplacement, restauration, hébergement).

D. Embauche à l'issue du contrat

Le contrat de travail qui peut être conclu à l'issue de la POEC est :

- un CDI,
- un contrat de professionnalisation d'au moins 12 mois,
- un contrat d'apprentissage
- un CDD d'au moins 12 mois.

E. Financement

Les coûts pédagogiques de la formation sont couverts par les OPCA et en partenariat avec Pole Emploi. D'autres financeurs peuvent également contribuer au financement de la formation.

III. Le contexte et les enjeux

Le numérique offre aujourd'hui de belles perspectives aux passionnés de nouvelles technologies et de vente. Les ventes en ligne de produits et services poursuivent leur progression à un rythme soutenu.

Les entreprises utilisant les modalités du e-commerce ont des profils variés. On distingue :

- Une majorité de pure players, c'est-à-dire des entreprises dont l'activité est exclusivement menée sur l'Internet.
- Des grandes entreprises qui, tout en continuant à commercialiser leurs produits dans des points de vente traditionnels, sont présentes sur le web. On parle alors de « brick and click ».
- Des dizaines de milliers de petits commerçants qui complètent leur offre en magasin et accroissent leur visibilité grâce à un site de vente en ligne.
- Un nombre croissant d'indépendants qui se lancent dans l'aventure du e-commerce et du web marketing autour de concepts spécifiques : création de tee-shirts à la carte, vente de produits du terroir, produits "made in France", box thématiques, etc.

L'animateur e-commerce et le web marketing accompagne les comportements d'achat en s'appuyant sur des métiers variés, qui ont en commun d'évoluer au même rythme que les technologies de l'information, c'est-à-dire très rapidement.

Les professionnels du e-commerce et web marketing doivent jongler avec différentes compétences : des compétences techniques bien sûr, mais aussi celles liées aux domaines du marketing, de la vente, de la gestion, ... Pour réussir, il est également indispensable d'avoir un bon relationnel pour travailler de manière récurrente en équipe, quelle que soit la fonction occupée.

Les valeurs partagées permettent à des individus de s'épanouir au sein de plusieurs entreprises tout en répondant à un besoin prégnant de lisibilité des employeurs sur la toile pour augmenter et pérenniser leur développement et leur emploi. OPCALIM – FORCO souhaite promouvoir ces nouveaux vecteurs de marché de l'emploi via cette action de formation en région Bretagne.

Le présent appel à proposition est rédigé dans le respect de la procédure adaptée pour les achats directs de formation établie par OPCALIM - FORCO.

Dans ce cadre, les enjeux sont les suivants :

OPCALIM – FORCO, en lien avec les acteurs de l'emploi territoriaux, souhaite par le présent projet accompagner les demandeurs d'emploi. La mise en œuvre de cette prestation a pour objectif de :

- Proposer une action de formation pour 1 groupe de 15 demandeurs d'emploi bénéficiaires de la POE Collective
- Réduire les inégalités d'accès à l'insertion professionnelle par la mise en œuvre de formations préalables à l'embauche,
- Redonner aux stagiaires des possibilités et des volontés d'agir sur eux et sur leur environnement, par la détermination d'un projet de formation et d'un projet de vie.

La formation doit permettre :

- À chaque stagiaire d'acquérir les fondamentaux du développement web,
- À chacun de repérer les métiers, les formations et les compétences transversales nécessaires à la pratique du métier « animateur e-commerce et web marketing » au sein d'entreprises de secteurs différents,
- À des candidats de se mettre ou remettre à niveau pour s'inscrire dans une dynamique de parcours de professionnalisation,
- Aux candidats d'écouter et de prendre en compte les demandes clients pour concevoir des outils qui augmentent leur lisibilité internet.

Les entreprises, notamment les PME ayant fait remonter des besoins, sont situées sur le département du Finistère. La formation en centre se déroulera sur ce même département, et plus spécifiquement sur le bassin de Brest.

L'offre de formation proposée aux demandeurs d'emploi dans le cadre de la POE collective a pour objectif l'acquisition des compétences professionnelles reconnues par les entreprises afin d'occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés et validés par l'OPCALIM et le FORCO.

Il s'agit de proposer une solution formative adaptée, de proximité et de qualité, pour répondre aux besoins recensés sur le territoire / dans ce secteur d'activité, et ainsi :

- Apporter une solution formative aux évolutions du marché du travail du secteur,
- Réduire les inégalités d'accès à la formation et à la qualification,

OPCALIM / FORCO / Cahier des charges – Appel à proposition Métiers du Numérique du 29/06/2018

- Accroître la capacité des demandeurs d'emploi de niveau infra IV d'évoluer de façon autonome au sein du marché du travail,
- Acquérir le socle commun de connaissances et de compétences nécessaires à l'exercice de leur métier et à leur évolution professionnelle.

IV. Description de la prestation attendue

Le périmètre d'intervention du prestataire sélectionné est défini sur le département du Finistère et le bassin de Brest. Le projet de POEC cible les demandeurs d'emploi infra IV du territoire.

L'effectif recommandé pour cette session de formation est de 15 stagiaires.

La durée de formation prévisionnelle est de 800 heures maximum, dont 240 heures en entreprise.

A. Eléments de contexte et objectifs généraux

Le prestataire précise sa compréhension des attendus de la formation (notamment en termes d'enjeux et d'opportunités pour le retour à l'emploi), sa conception de la prestation demandée (conseil ou accompagnement ou formation ou autre), ainsi que ses expériences de même nature réalisées pour le public ciblé avec les résultats obtenus en fin de parcours.

B. Le contenu de la prestation de formation

Le contenu de la prestation de formation doit comprendre :

- L'élaboration d'un cahier des charges, la sélection de prestataires et le suivi de la réalisation de leurs travaux (avec la gestion du budget)
- Le suivi des statistiques (Trafic, commandes, progression du chiffre d'affaires, évolution de la qualité et du nombre de clients, ...). La mesure des retours sur investissements structurels et spécifiques
- La veille (technologique, juridique et concurrentielle) pouvant contribuer au plan marketing de l'entreprise
- Le travail sur la notoriété de la marque ou des produits par la mise en œuvre des stratégies de communication par les réseaux sociaux, les blogs et les plates-formes de partage d'informations
- Le travail sur la visibilité : optimisation des contenus à mettre en avant (produits ou services), recherche de partenaires publicitaires pour générer du trafic
- La rédaction de contenus sémantiques (articles éditoriaux ou fiches produits) et leur organisation pour le référencement (Netlinking, backlinking)
- La conception et la mise en production de supports multimédia de communication (vidéo, photos, images)
- L'élaboration et la mise en œuvre de campagnes de promotion (achats d'espaces, e-mailing, newsletter)
- L'animation des réseaux de partenaires (affiliation, revendeurs, agences de presse, comparateurs, réseaux locaux, ...)
- La proposition et la mise en œuvre d'outils e-marketing adaptés à la mise en œuvre des stratégies marketing de conquête ou de fidélisation.

- Le travail sur l'ergonomie des sites en fonction des objectifs de transformation (parcours de l'internaute définis par catégorie d'attentes, suivant des logiques d'entonnoir d'achat et en fonction d'indicateurs clés de performance).
- L'étude du comportement des internautes et la conception d'approches commerciales adaptées
- L'utilisation pertinente des technologies Web liées au référencement et aux statistiques.

Ces éléments viseront l'obtention de la certification « animateur e-commerce ».

Egalement, des compétences transversales sont attendues :

- Communiquer à l'écrit et à l'oral : la formation intègrera la certification voltaire
- Utiliser les principaux outils bureautiques et internet
- Adapter sa présentation à l'entreprise
- Travailler en équipe
- Organiser son temps et ses activités
- Travailler l'image de soi
- S'approprier les techniques de recherches d'emploi

Les codes ROME s'en approchant :

M1707 : Stratégie commerciale

M1706 : Promotion des ventes

E1101 : Animation de site multimédia

E1104 : Conception de contenus multimédias

D1401 : Assistanat commercial

Le contenu du parcours de formation « Animateur e-commerce et web marketing » sera accompagné d'un calendrier afin d'étudier la proposition tout en prenant en considération les impératifs des entreprises du fait d'une période adaptée pour l'immersion.

C. Le contenu de l'offre du prestataire

Ce contenu doit impérativement comporter :

- Les coordonnées d'un référent administratif et pédagogique désigné et de manière détaillée
- La raison sociale
- Le Siret
- Le numéro de déclaration d'activité
- L'effectif salarié de la structure
- Les secteurs d'intervention et/ou domaines d'activité
- La conception et le programme de formation : conditions d'encadrement, lieu du déroulement, planning détaillé, objectifs pédagogiques, répartition des heures pratiques / théoriques et par contenus de formation, les prérequis à l'entrée en formation
- Les moyens humains mis à disposition pour la réalisation du projet : nom, qualification et expérience des intervenants, CV individuels détaillés.

D. L'identification des stagiaires

Le prestataire devra décrire sa participation à l'identification des bénéficiaires et à leur recrutement dans le cadre de la POE Collective, notamment en lien avec Pole emploi, les Missions Locales, les OPS de l'Agefiph et les OPCA.

Les modalités de vérification des prérequis pour chaque stagiaire pour suivre la formation sont respectés entrant dans le parcours de formation : contenu du bilan de positionnement (modalités, supports utilisés).

E. La prise en compte de l'égalité Homme Femme

Le prestataire précisera les modalités de prise en compte de l'attention aux priorités transversales à l'égard de l'égalité femmes/hommes.

F. Evaluation de l'action

Le prestataire précisera quelles seront les modalités d'évaluation et leur mise en œuvre ainsi que les modalités de rattrapage en cas d'échec aux épreuves (délais, coût).

Au minimum, un questionnaire d'évaluation à chaud sera rempli par chaque stagiaire. L'organisme de formation réalisera un bilan à chaud et à 6 mois, qu'il transmettra impérativement à OPCALIM et FORCO.

G. Les suites et sorties vers l'emploi

Le prestataire s'engage à assurer un suivi de placement à six mois du stagiaire et à en rendre compte à OPCALIM et au FORCO. Par ailleurs, la proposition détaillera les mesures mises en œuvre pour :

- Favoriser les sorties vers l'emploi telles que définies par la loi :
 - un contrat à durée indéterminée (dont contrat de professionnalisation)
 - un contrat à durée déterminée d'une durée minimale de douze mois (dont contrat de professionnalisation)
 - un contrat d'apprentissage
- Accompagner les candidats dans la recherche d'emploi à l'issue de la formation : adapter les outils et accompagner dans les démarches (CV, lettre de motivation, présentation en entretien), promouvoir les candidats et favoriser la mise en relation des candidats et des entreprises (événement « job dating...).
- Réaliser les enquêtes à 6 mois dont les résultats seront transmis à OPCALIM et FORCO.

H. Offre financière

Le prestataire indique de manière précise le prix en euros hors taxe de la prestation. Il inclut toutes les charges qui peuvent incomber au prestataire (frais d'ingénierie, coût pédagogique, frais de formateur...) Le prestataire se conformera au cadre défini ci-dessous lors de la formulation de sa proposition. Seules les heures de présence des stagiaires en formation réalisées et attestées seront réglées. Coût formation pour cette action : 15€/h/stagiaire.

V. OBLIGATIONS LIEES A LA MOBILISATION DE FINANCEMENT ET SUIVI ADMINISTRATIF

Les modalités de gestion administrative des actions sont celles déterminées par OPCALIM, le FORCO, les financeurs et les partenaires du projet, en particulier Pôle Emploi.

La traçabilité des heures de formation des stagiaires se fait par le biais de feuilles d'émergement signées à la ½ journée. Un modèle de feuille d'émergement conforme peut être fourni au prestataire retenu avant le démarrage de l'action.

L'organisme de formation doit impérativement informer les stagiaires que l'action de formation s'inscrit dans le cadre du dispositif "Favoriser l'accès des demandeurs d'emploi à des actions de formation dans le cadre de la Préparation opérationnelle à l'emploi Collective (POEC)", bénéficiant du soutien financier de Pôle Emploi.

Les logos de Pôle Emploi, du PIC et des 2 OPCA concernés doivent systématiquement figurer sur tous les documents utilisés dans le cadre de cette action : convention, feuilles d'émergement, attestation de formation, bilans notamment.

L'organisme prestataire est susceptible d'être soumis à un contrôle par les organes nationaux de contrôle, au même titre qu'OPCALIM et FORCO, gestionnaires et bénéficiaires du soutien financier de Pôle Emploi, et dans le cadre de visites sur place notamment.

Pour renforcer l'accompagnement des bénéficiaires et la traçabilité des projets, le prestataire s'engage à mettre en œuvre :

- Des points réguliers avec le coordinateur pédagogique, Pôle emploi, OPCALIM et FORCO dans le cadre d'un comité de pilotage
- Un bilan intermédiaire et final avec les individus, les structures Pôle emploi, OPCALIM et FORCO
- Une enquête auprès des bénéficiaires de l'action à l'issue de leur sortie en formation et à 6 mois après leur sortie de formation.

Les résultats de ces enquêtes par bénéficiaire seront transmis à OPCALIM et FORCO, tout comme les communications qui pourraient paraître via les services des différents interlocuteurs sous réserve d'en avoir échangé en comité de pilotage en amont.

Le décret n°2015-790 du 30/06/2015 relatif à la qualité des actions de formation professionnelle continue fixe les critères contrôlés par les OPCA dans le cadre de leurs achats de formation, en lien avec Datadock.

Pour rappel, les six critères du décret sont les suivants :

1. L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé ;
2. L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires ;
3. L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation;

OPCALIM / FORCO / Cahier des charges – Appel à proposition Métiers du Numérique du 29/06/2018

4. La qualification professionnelle et la formation continue des personnels chargés des formations ;
5. Les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus ;
6. La prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires.

De plus, OPCALIM et FORCO s'assureront du respect de la réglementation en vigueur en matière de formation professionnelle continue portant sur :

- L'établissement d'un règlement intérieur,
- Les conditions de réalisation d'une action de formation (programme de formation avec mention des prérequis, moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement, moyens permettant de suivre l'exécution de la formation et d'en apprécier les résultats),
- Les documents à remettre aux stagiaires avant l'entrée en formation,
- Et la garantie de la protection des libertés individuelles (toute information demandée à un stagiaire doit avoir un lien direct et nécessaire avec l'action de formation).

VI. Procédure de l'appel à propositions

A. Conditions d'envoi des offres et date limite de réception

Les offres doivent être adressées au plus tard le 27 juillet 2018 minuit, par e-mail aux deux adresses suivantes :

- Pour le FORCO : dflamia@forco.org
- Pour OPCALIM : patricia.flahaut@opcalim.org

Toute réponse doit être parvenue dans les délais impartis, datée et signée par le représentant qualifié de la société. L'offre et les prix proposés doivent être écrits très lisiblement.

B. Sélection du prestataire

Le prestataire sera sélectionné sur les critères suivants :

- L'admissibilité (réponse dans les délais et en adéquation avec les attentes précisées dans le présent appel à propositions)
- La compatibilité de la proposition avec les modalités organisationnelles spécifiées
- La compréhension des attentes
- La qualité du programme
- L'expérience du prestataire et des intervenants concernant ce type d'action et le public visé
- La flexibilité
- Le coût de la prestation
- Les modalités d'accompagnement vers l'emploi
- Le réseau d'entreprises mobilisables
- Les moyens de communication mises en œuvre pour cette action
- Les liens avec les partenaires de l'emploi

OPCALIM / FORCO / Cahier des charges – Appel à proposition Métiers du Numérique du 29/06/2018

- La capacité à gérer des dispositifs bénéficiant de co-financement et à en respecter les exigences.

La sélection du ou des prestataires sera réalisée par un comité interne à OPCALIM – FORCO selon les critères exposés ci-dessus.

OPCALIM - FORCO se réservent le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues et s'engagent à garder confidentielles les offres reçues.

OPCALIM - FORCO se réservent le droit de demander des précisions complémentaires en tant que de besoin.

Le prestataire non retenu ne peut prétendre à aucune indemnité.

C. Contractualisation

A l'issue de la désignation du prestataire en charge du projet, une convention sera signée entre le prestataire, OPCALIM et le FORCO.

Cette convention précisera notamment les modalités de la collaboration ainsi que celles de règlement des factures, sous réserve de validation des prestations par nos services.

Elle précisera également les modalités d'adhésion du prestataire à la Charte Qualité OPCALIM et aux critères qualités FORCO, dans le respect de sa procédure d'évaluation et de référencement Qualité.

Pour toute précision, vous pouvez contacter

- **Patricia Flahaut, OPCALIM Direction territoriale Ouest** : patricia.flahaut@opcalim.org
- **Dominique Flamia, FORCO Délégation régionale Bretagne** : dflamia@forco.org